



## Point n° 14 de l'ordre du jour

### **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire**

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères générales  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Préambule**

Pour assurer les missions de la voirie de Milvignes, la commune dispose d'un parc de véhicules et de machines variés (tracteurs, porte-outils, camionnette, balayeuse, ...).

Nous constatons que la durée de vie moyenne des véhicules est de 10 ans. Cette durée reste toutefois largement dépendante des heures d'utilisation et/ou des kilomètres parcourus et l'expérience nous montre que la durée de vie peut aller au-delà de 10 ans, ce qui est le cas pour les véhicules spéciaux qui sont amortis sur 15 ans selon le RLFInEC (6,5%).

Lors de la création de Milvignes, les véhicules des anciennes communes ont été regroupés sur un même site et rapidement, nous nous sommes rendu compte que le parc de véhicules était vieillissant et ne répondait pas de manière efficiente aux besoins de la voirie.

Le Conseil communal a mandaté une entreprise spécialisée dans l'étude de parcs de véhicules afin d'établir un constat et une stratégie de renouvellement. Dès lors, la commune de Milvignes a investi depuis 2016 dans le remplacement de véhicules pour la somme de CHF 663'304.-.

L'audit du parc de véhicules nous a permis de dresser un bilan de l'état de nos véhicules, mais également d'analyser les besoins de renouvellement de notre parc. Une planification de nos investissements a ainsi pu être établie sur le long terme.

Nous vous présentons, ci-dessous, le tableau qui vous a été présenté dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif aux demandes de crédit pour l'achat de véhicules, auquel ont été apportées les modifications intervenues depuis l'établissement dudit rapport et qui nous donne la situation actuelle de notre parc.

### Parc véhicules voirie de Milvignes

Catégorie	Type	Marque	Année	Fonctions principales	Prix d'achat	Taux d'utilisation moyen par an
Machine	Tracteur	Case	2004	Déneigement, manutention de terre	CHF 100'000.-	216 h
Machine	Tracteur	Kubota STV36	2008	Tonte, arrosage, déneigement	CHF 80'000.-	192 h
Camion	Porte-outils	Meili	2020 (déc)	Déneigement, transport, grue	CHF 240'000.-	
Machine	Tracteur	Kubota B3030HD	2010	Tonte et déneigement	CHF 70'000.-	318 h
Utilitaire	Pick-up	Dacia	2011	Poubelles et transport personnes	CHF 15'000.-	8'431 km
Utilitaire	Camionnette	Toyota Dyna	2012	Transport petit matériel et personnes	CHF 35'000.-	9'081 km
Machine	Tracteur	Kubota STV40	2017	Tonte et déneigement	CHF 60'000.-	754 h
Machine	Tracteur	Kubota STV37	2017	Tonte et déneigement	CHF 60'000.-	1'131 h
Camion	Porte-outils	Meili	2018	Multi lift, déneigement, aspirateur à feuilles	CHF 230'000.-	7'738 km/ 715h
Utilitaire	Véhicule utilitaire avec pont basculant	VW T6	2019 (oct)	Transport marchandises et transport d'hommes	CHF 60'000.-	2'658 km
Machine	Balayeuse	Schmidt (MFH)	2019	Balayage	CHF 180'000.-	850 h
Machine	Chariot élévateur	Still	2019 (août)	Rangement, stockage	CHF 25'000.-	5,2 h
Utilitaire A changer	Pick-up	Opel Compo	1997	Transport de marchandises et de matériel	CHF 50'000.-	3'705 km
Utilitaire	Véhicule utilitaire avec pont basculant	VW T6	2019 (janv)	Transport marchandises et transport d'hommes	CHF 60'000.-	8'169 km

## Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons le remplacement des véhicules nous permettant ainsi de diminuer les frais d'entretien des véhicules trop anciens. Depuis 2018, le Service des finances est à même de nous donner les coûts effectifs d'entretien de chaque véhicule, alors que jusque-là, tous les frais d'entretien étaient sous la même rubrique. Cette comptabilité analytique nous permet de prioriser le remplacement des véhicules.

Les frais d'entretien de tout le parc de véhicules se montaient à CHF 46'221.- en 2014, à CHF 51'093.- en 2015, à CHF 58'049.- en 2016, à CHF 64'860.- en 2017, à CHF 41'383.- en 2018, à CHF 42'054.- en 2019 et à CHF 61'041.70 en 2020. Jusqu'en 2019, force était de constater que l'acquisition de nouveaux véhicules était en corrélation avec la baisse des coûts d'entretien de notre parc. Toutefois, l'augmentation des coûts d'entretien en 2020 s'explique en grande partie par les phénomènes mentionnés ci-dessous :

1. L'ancien porte-outils Bucher, dont le remplacement a été accepté par le Conseil général en avril 2020 a dû subir d'importantes réparations sans lesquelles le véhicule ne passait plus l'expertise (toute la tôlerie sous la cabine était atteinte par la corrosion) Montant des réparations : CHF 5'600.-
2. Davantage de petits incidents sont à déplorer en 2020, nous obligeant à faire appel à notre assureur, mais à chaque sinistre le montant de la franchise nous a été facturé.
3. L'inadvertance d'un employé de la voirie, qui a fait le plein en choisissant le mauvais carburant, a coûté la bagatelle de CHF 10'000.-

### Remplacement de l'Opel Compo ?

Ce véhicule date de 1997 et nous faisons actuellement le minimum de réparations. Nous ne trouvons plus les pièces de rechange et savons d'ores et déjà qu'il ne passera pas la prochaine expertise.



*Véhicule appartenant autrefois aux Sapeurs-pompiers de Bôle et « récupéré » lors de la réorganisation de la défense incendie*

## Pourquoi ne pas s'orienter vers l'acquisition de véhicules électriques, nous direz-vous ?

La question est pertinente et mérite d'être posée à l'heure où nous parlons de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour l'atteindre, nous devons changer notre manière de réfléchir et d'agir. Malheureusement, en 2020, il s'avère que le marché des véhicules utilitaires électriques n'en est qu'à ses prémices. La production de véhicules utilitaires électriques est encore faible, ce qui rend leur coût très élevé. De plus, il n'existe pas, sur le marché actuel, de véhicules utilitaires avec un pont basculant.

Nous devons sans doute attendre les résultats des études concernant la nouvelle technologie en matière de véhicules hydrogènes. Le Conseil communal est d'avis que l'acquisition de véhicules électriques doit se faire dans le cadre d'une réflexion globale d'un virage énergétique. Il serait par exemple contreproductif d'aller chercher du courant en Allemagne pour alimenter nos prises de recharge, prises qui devraient avoir une capacité suffisante pour permettre une recharge rapide de véhicules utilitaires. Nous devons pouvoir subvenir à nos besoins en consommation électrique, de manière autonome et responsable.

Ces raisons font qu'aujourd'hui, nous vous proposons d'acquérir le même type de véhicule thermique acquis en 2018, ceci toujours dans l'optique d'optimiser notre parc de véhicules.

Ce véhicule donne entière satisfaction et répond de manière évidente aux besoins du service de la voirie. Le pont basculant est indispensable pour les travaux à effectuer par le service et permet de préserver la santé physique de notre personnel.



*Exemple d'un véhicule utilitaire avec pont basculant*

**Coût d'un véhicule utilitaire avec pont basculant : CHF 60'000.- TTC**

## Conclusion

Afin d'entretenir nos espaces publics de manière satisfaisante, nos véhicules sont très sollicités et doivent être remplacés de manière à éviter des coûts d'entretien toujours plus conséquents. La planification à moyen terme du remplacement de nos véhicules nous permet également une planification financière déjà soumise à votre Autorité. Cette demande de crédit s'inscrit ainsi dans la continuité.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatives au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2021 de CHF 3'902'000.-.

Ces acquisitions seront amorties en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir poursuivre le processus réfléchi du renouvellement de notre parc de véhicules, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter les demandes de crédit en votant les arrêtés y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 10 février 2021



# **Le Conseil général**

de la

## **Commune de Milvignes**

---

### **Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire**

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 11 mars 2021  
Vu le rapport du Conseil communal du 10 février 2021  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

#### **a r r ê t e**

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Crédit d'engagement</b> | <b>Article premier</b><br>Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire, avec un pont basculant pour le service de la voirie.<br><br>Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). |
| <b>Comptabilisation</b>    | <b>Article 2 :</b><br>Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, au taux réglementaire des véhicules spéciaux (entretien des routes) de 6.5%.  |
| <b>Exécution</b>           | <b>Article 3 :</b><br>Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.   |

Au nom du Conseil général  
Le président :    Le secrétaire :

Ph. Bärffuss    S. Bondallaz